

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
ERCKMANN CHATRIAN POUR DES TRAVAUX DE CREATION D'UNE GRILLE  
CANIVEAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** A partir du mardi 22 juin 2021, et jusqu'à la fin des travaux de création d'une grille  
caniveau,

- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier rue Erckmann Chatrian,  
entre le n°31 et le n°33,**

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et  
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 juin 2021

Le Maire



David VALENCE